
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
AXA IM EURO INFLATION BONDS (C-FR0000989501/D-FR0000989519),
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 13 août 2020.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement **AXA IM EURO INFLATION BONDS**, OPCVM de droit français relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

A compter du 19 août 2020 (date de prise d'effet), le prospectus de votre FCP et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») **tiendront compte d'une nouvelle durée minimum de placement recommandée fixée à 5 ans (au lieu de 3 ans auparavant).**

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. **Il est précisé que la stratégie d'investissement de votre FCP reste la même et que son objectif de gestion n'est pas modifié.**

Nous attirons également votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr **à compter du 19 août prochain.**

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS